

Conseil municipal de Saint Michel de la Roë

Mardi 3 avril 2018

Séance présidée par Mr Pierrick GILLES, maire de la commune

Membres présents : Mmes Maryse BEYER et Sylvie BERSON Adjointes

Mme Nathalie BEDIER,

Mrs. Anthony SABIN et Franck POIRIER

Membres excusés : Mme Chantal LOUAISIL donne procuration à Mr Franck POIRIER

Mr François HAREL donne procuration à Mr Pierrick GILLES

Membres absents : Mr Yves COURNE

Secrétaire de séance : Mme Maryse BEYER

Ordre du jour

1. Approbation du dernier compte rendu de conseil
2. Devis pour le cimetière
3. Nomination d'un élu « référent santé »
4. Devis impression sous-main
5. Réflexion sur une subvention pour les nouveaux propriétaires habitants la commune
6. Questions diverses

20 h 40 mn ouverture de la séance

1 – Lecture du compte rendu du précédent conseil

Accepté à l'unanimité

2 Devis pour le cimetière

Dans la continuité de la réfection du cimetière, un devis a été fait pour la réfection de l'allée centrale et de l'allée perpendiculaire localisée à l'emplacement de l'ancienne croix, ce devis comprend le terrassement, la pose de caniveaux, de tuyaux, de bordures et d'un enrobé.

Il s'élève à un montant H.T de 12.836 € 16.

Une deuxième entreprise sera contactée sur les mêmes bases

Décision reportée

3– Nomination d'un élu « Référent Santé »

Les élus de la Communauté de Communes ont pour priorité de favoriser l'accès aux soins pour tous et de préserver la santé de leurs citoyens. Donc afin de mieux connaître les attentes des habitants des 37 communes en matière de santé, le Conseil communautaire a décidé de nommer un(e) élu(e) référent(e) « santé » dans chaque commune

Le conseil a décidé de nommer Mme Maryse BEYER

Accepté à l'unanimité

4- Devis impression « sous-mains »

Le devis de modification présenté correspond à ce qui avait été demandé. La maquette devra cependant être approuvée par la commission communication.

Accepté à l'unanimité

5 – Réflexion sur une subvention pour les nouveaux propriétaires habitants de la commune.

Le sujet avait été abordé en septembre. Le conseil avait décidé de se donner un temps de réflexion pour s'informer sur les différentes formes que pourrait prendre cette aide.

Les possibilités légales ne peuvent s'appliquer dans les petites communes, aussi devant la complexité de la mise en œuvre de ce projet le conseil décide de l'abandonner.

6 –Questions diverses

Lors d'un précédent conseil, le devis concernant le parking de la rue de Brécharnon avait été accepté, en demandant toutefois quelques précisions qui ont été apportées. Il a été établi définitivement pour un montant T.T.C de 4067,98 €

Clôture 21 h 45

Prochaine réunion mensuelle : mardi 5 juin 2018